



Prix européen de la Microfinance 2019

Renforcer la résilience au changement climatique

Note explicative

Le Prix européen de la Microfinance 2019 « Renforcer la résilience au changement climatique » salue le rôle important du secteur de l'inclusion financière dans la consolidation de la résilience des communautés vulnérables face aux effets du changement climatique.

Le Prix d'un montant de 100 000 € sera remis le 21 novembre 2019, pendant la Semaine européenne de la Microfinance à Luxembourg.

Organisateurs :



Prix européen de la Microfinance

Doté d'une enveloppe de 100 000€ pour le gagnant et de 10 000€ pour les finalistes, le Prix européen de la Microfinance est une prestigieuse récompense annuelle que briguent ces prestataires de services financiers des quatre coins du monde pratiquant l'innovation dans un domaine spécifique de l'inclusion financière.

Lancé en octobre 2005 par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au Développement et Action humanitaire, le Prix européen de la Microfinance poursuit deux objectifs parallèles : récompenser l'excellence et répertorier et diffuser les pratiques les plus pertinentes en vue d'une application par d'autres.

Il est organisé conjointement par la Plateforme européenne de la Microfinance (e-MFP), le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes et l'Inclusive Finance Network Luxembourg (InFiNe.lu), en coopération avec la Banque européenne d'Investissement (BEI).

Le Prix est remis lors d'une cérémonie à laquelle S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg a assisté par le passé. La cérémonie se tient durant la Semaine européenne de la Microfinance à Luxembourg.

EDITIONS PRÉCÉDENTES ET LAURÉATS

2018, Inclusion financière par la technologie

Advans Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire), pour ses solutions de paiement et d'épargne proposées aux coopératives et aux planteurs de cacao et ses petits prêts scolaires numériques octroyés aux paysans

2017, Microfinance au service du logement

Cooperativa Tosepantomín (Mexique), pour son programme global de logement au service des communautés rurales et sa promotion de la responsabilité environnementale

2016, Microfinance et accès à l'enseignement

Kashf Foundation (Pakistan), pour son programme au service des écoles privées à moindre coût

2015, Microfinance en situation de post-désastre, post-conflit et dans les États fragiles

Crédit Rural de Guinée S.A (Guinée), pour sa réaction novatrice lors de l'épidémie de fièvre Ébola en Guinée

2014, Microfinance et environnement

Kompanion (Kirghizstan), pour son initiative de formation en gestion des pâturages

2012, Microfinance pour la sécurité alimentaire

ASKI (Philippines), pour ses services aux petits agriculteurs et son appui au rapprochement entre les marchés et les entreprises privées

2010, Financement des filières de production

Harbu (Éthiopie) pour son initiative de financement de la filière du soja

2008, Microfinance socialement responsable

Buusaa Gonofaa (Éthiopie) pour l'élaboration de son système d'évaluation des usagers

2006, Innovation et couverture

The Zakoura Foundation (Maroc) pour son programme de tourisme rural

Prix européen de la Microfinance 2019

Renforcer la résilience au changement climatique

Les effets négatifs du changement climatique anthropogénique sont vastes. Des événements extrêmes tels que les sécheresses, les crues, les tempêtes, les canicules et autres changements climatiques se produisent à une fréquence et une intensité accrues et accentuent les risques planant sur la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la croissance économique et les droits humains. Ces risques démultipliés s'accompagnent d'un accroissement de la vulnérabilité des foyers, des entreprises, des écosystèmes et des populations, qui menace de saper le développement durable et les efforts d'éradication de la pauvreté.

Toutefois, alors que tous les pays, secteurs et peuples sont touchés par le changement climatique, ils n'en pâtissent pas tous de la même façon. La gravité des impacts, le degré de vulnérabilité et la capacité à surmonter les chocs climatiques dépendent de nombreux facteurs. Le changement climatique menace particulièrement ces communautés s'appuyant sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche, autant d'activités économiques primaires très affectées par les conditions climatiques. Les populations les plus vulnérables face à ces changements sont les personnes pauvres et marginalisées, y compris ces communautés rurales dépendant des ressources naturelles pour assurer leur subsistance et leur sécurité alimentaire et ces communautés urbaines frappées par des tempêtes et des inondations plus fréquentes et intenses.

Nombreuses sont ces communautés implantées dans des pays où les capacités institutionnelles et économiques limitées entravent déjà leur capacité à faire face aux défis météorologiques existants, défis que le changement climatique ne fait qu'attiser. En outre, leur vulnérabilité s'étend bien au-delà du simple bien-être – l'incidence du changement climatique devrait, selon toute attente, forcer plus de 143 millions de personnes à quitter ces zones exposées pour les grandes villes et les centres urbains d'ici 2050. Ces migrants « climatiques » s'ajouteront aux millions de déplacés internes dus par des nécessités politiques, sociales, économiques ou autres¹.

Les effets du changement climatique et les réponses apportées sont étroitement liés tant aux droits humains qu'au développement durable qui promeut un équilibre entre le bien-être social, la prospérité économique et la protection de l'environnement. Les Objectifs de Développement durable (ODD) énoncés en 2015 par les Nations Unies bâtissent un cadre d'évaluation des liens entre un réchauffement de la planète de 1,5°C ou 2°C et les ODD qui incluent l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et l'action pour le climat². Par exemple, l'ODD 13 appelle explicitement à « *prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions* » et inclut donc le renforcement de la résilience et la capacité d'adaptation aux dangers climatiques, l'amélioration de l'éducation et des capacités institutionnelles et humaines.

¹ Groundswell, Se préparer pour les migrations climatiques internes, Banque mondiale Washington, DC, 2018, Aperçu général disponible en français, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29461>

² Global Warming of 1.5°C, Rapport spécial du GIEC, octobre 2018, en anglais, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2018/07/SR15_SPM_version_stand_alone_LR.pdf

La RÉSILIENCE est la capacité des systèmes économiques, sociaux ou écologiques à résister à l'épreuve du climat à l'avenir, à savoir leur **capacité d'adaptation en réaction aux stimuli climatiques présents ou attendus et à leurs effets ou répercussions**. Cette notion évoque « ... les modifications apportées aux processus, pratiques et structures afin de **modérer les dommages potentiels ou de saisir les opportunités associées au changement climatique** ».

(CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques)

L'avenir dessiné par le changement climatique est incertain et dépend grandement de la vitesse et de l'ampleur des mesures d'atténuation mises en place dans les prochaines années. Cependant, même les scénarios les plus optimistes tiennent les effets du changement climatique pour inévitables. En effet, comme l'établit clairement un récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (en anglais IPCC), « le changement climatique représente une menace urgente et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines et la planète »³. En dépit des avancées les plus ambitieuses et optimistes en matière d'atténuation du changement climatique, il est clair que *l'adaptation* à un climat en mutation doit constituer un processus parallèle essentiel⁴.

Renforcer la résilience au changement climatique exige des investissements tous azimuts – dans les pays, les communautés et les foyers. Afin de maximiser l'efficacité de ces investissements, ils doivent souvent s'accompagner d'un renforcement des activités d'éducation et de sensibilisation. Il n'existe pas de solution unique pour consolider la résilience au changement climatique. Par exemple, au niveau des foyers et des communautés, qui sont le point de mire de ce Prix, certaines mesures misent sur une période de recouvrement courte et peuvent entraîner une hausse rapide des liquidités du ménage (par ex. irrigation goutte-à-goutte) tandis que d'autres sont des investissements à long terme où les bénéfices perçus ne prennent pas nécessairement la forme d'un revenu mais présentent surtout une réduction des risques (par ex. protection du littoral).

Les MODES DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE incluent a) la réduction de l'exposition aux risques, b) la réduction de la sensibilité des systèmes aux chocs (par ex. cultures résistant à la sécheresse) et c) l'augmentation de la capacité d'adaptation (par ex. modification d'un système). « Des mesures peuvent être prises ex-ante, ex-post ou durant les chocs et inclure des actions visant une augmentation de la résilience dans les écosystèmes ainsi que dans les systèmes socio-économiques. »

(FAO – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Les types de solutions varient grandement. Les réponses communes dans le secteur agricole⁵ sont, par exemple : l'adaptation des cultures à des saisons de croissance plus courtes, à un stress hydrique accru ou à une chaleur extrême ; l'investissement dans des pratiques efficaces de gestion de l'eau, y compris le recours à l'irrigation et l'édification de terrasses. Dans la filière de l'élevage, changer la gestion des pâturages et de la mise en pâture pourrait s'avérer payant. Pour la sylviculture, les solutions peuvent inclure l'amélioration de la gestion des incendies de forêts et la lutte contre les nuisibles/maladies à travers (par exemple) l'introduction d'espèces indigènes et résistantes. D'autres pistes applicables sur toutes les filières prévoient la création et/ou l'amélioration des systèmes de drainage afin de gérer des précipitations plus intenses, la construction ou le renforcement des infrastructures pour les rendre plus à l'épreuve des vents et

³ Global Warming of 1.5°C , Rapport spécial du GIEC, octobre 2018, en anglais,

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2018/07/SR15_SPM_version_stand_alone_LR.pdf

⁴ Strengthening and Implementing the Global Response, chapitre 4, *Ibid*,

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/02/SR15_Chapter4_Low_Res.pdf

⁵ Partiellement de la FAO, 2013, Climate Smart Agriculture – Sourcebook / Brooks et al., 2011, Tracking adaptation and measuring development, IIED - International Institute for Environment and Development, Climate Change Working Paper.

des crues, le transfert des risques grâce à l'assurance ou l'établissement d'une plus grande résilience grâce à des systèmes financiers plus intégrés et réactifs.

Ces solutions ont en commun la *résilience*. Des foyers résilients adoptent des mesures de réduction des risques qui concourent à atténuer les conséquences désastreuses des chocs ; ils se préparent à affronter des chocs économiques futurs et sont capables de lisser leur consommation sans recourir à de coûteuses stratégies d'adaptation telles qu'une spirale d'endettement ou la vente d'actifs productifs⁶. Toutefois, la résilience au changement climatique dépasse la gestion des chocs. Elle implique aussi l'adaptation à des environnements en mutation permanente causant, par exemple, une baisse des précipitations, un glissement de saison ou des pics plus élevés de température. Dans les deux cas, l'accès aux services financiers peut aider les ménages à s'adapter.

Contribution du secteur de l'inclusion financière

L'inclusion financière joue un rôle important, voire critique à certains moments, dans la consolidation de la résilience. Souvent, ce rôle implique l'octroi d'un financement du fonds de roulement ou des placements dans des immobilisations ; tantôt, le soutien à une résilience accrue face aux chocs passe par des produits comme une police d'assurance, tantôt il s'agit de faciliter la planification financière à long terme afin de lancer des activités économiques plus adaptables. Ceci se vaut particulièrement pour les communautés indigènes, isolées et paupérisées, qui sont souvent très vulnérables aux répercussions du changement climatique et ont des moyens limités d'y réagir efficacement. Dans un tel contexte, le secteur de l'inclusion financière a tant l'occasion que la responsabilité d'aider ces communautés à consolider leur résilience au changement climatique.

En outre, les institutions de ce secteur sont ancrées dans les communautés desservies et sont, dès lors, souvent tout aussi exposées aux effets du changement climatique. Afin de consolider la résilience de leurs clients, ces institutions doivent également renforcer la leur. Cela passe par une adaptation aux conjonctures économiques changeantes de leur clientèle (y compris leur capacité de remboursement) et par la mise en place de systèmes permettant une réaction rapide et effective en cas de catastrophe météorologique comme un ouragan ou une crue. Cela peut supposer aussi l'intégration des technologies de surveillance et de prévision du climat dans la prise de décision opérationnelle et stratégique.

Le paysage évolutif des initiatives de résilience portées par l'inclusion financière

Le secteur de l'inclusion financière propose un large éventail de produits et de services financiers et non financiers propices à un développement climatiquement résilient. Cette offre peut varier selon les régions et les pays et au sein même de ceux-ci en raison des différentes vulnérabilités et conditions du marché. Cependant, on observe une évolution des modalités grâce auxquelles les organisations du secteur de l'inclusion financière peuvent consolider la résilience au changement climatique des populations vulnérables.

⁶ Building Resilience through Financial Inclusion, Innovations for Poverty Action, janvier 2019, en anglais, <https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/Building-Resilience-Through-Financial-Inclusion-January-2019.pdf>

Avant tout, les services et produits financiers peuvent faciliter l'**accès au capital** via :

- **Des produits de crédit spécifiques** qui financent l'investissement dans des exploitations agricoles et des entreprises à l'épreuve du changement climatique (par ex. consolidation et diversification des actifs) et des mesures non génératrices de revenus (par ex. prêt d'urgence ou aménagement des habitations). Des produits de crédit efficaces incluront des termes et conditions visant à encourager des pratiques plus résilientes, par exemple une gestion durable des eaux et des sols ;
- **Des produits d'épargne ciblés** visant spécifiquement la promotion de la résilience au changement climatique, par exemple, en permettant au public ciblé de procéder à des investissements à long terme sur leurs actifs, de gérer les dépenses prévisibles et de réagir aux situations d'urgence via l'accès à des produits d'épargne appropriés tels que des dépôts à terme suffisamment souples pour autoriser des retraits sans pénalité en cas de catastrophe due au changement climatique ;
- **Des mécanismes de transfert et d'envoi de fonds** qui facilitent l'envoi et la réception rapides et à prix modique de fonds en cas d'urgence et permettent aux destinataires d'acheter des fournitures essentielles, d'honorer leurs obligations permanentes ou encore d'atténuer les répercussions de l'événement lié au changement climatique.

Ensuite, les services et produits financiers peuvent aider les publics ciblés à **gérer le risque**, le plus souvent via :

- **Des produits d'assurance** qui protègent les moyens de subsistance et les placements de personnes pauvres et vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique. Il peut s'agir d'une couverture indicelle (ou non indicelle) contre les crues, les intempéries, protégeant les biens, les cultures ou le bétail, entre autres.

Enfin, les services et produits non financiers peuvent faciliter la résilience et/ou compléter les services et produits financiers en comblant un **défaut de capacité**, grâce à notamment :

- **Une sensibilisation et un renforcement des capacités** concernant les risques climatiques passant, entre autres, par une formation et une assistance technique ;
- Un encouragement à développer et à adhérer à des **normes pertinentes** qui consolident la résilience des populations vulnérables au changement climatique, par exemple des normes minimales pour le bâti ; et
- **Des technologies** permettant aux institutions et aux publics ciblés de renforcer la résilience de leurs clients, de baisser les coûts, d'aider à identifier et à traiter les entraves et les risques spécifiques au secteur, de prévoir les événements et les tendances météorologiques extrêmes, de mener des évaluations du risque climatique et de fournir des instruments d'information pour l'étude des changements climatiques.

Toutes ces actions peuvent être encore décuplées au travers de **partenariats** avec, notamment des compagnies d'assurance, des chercheurs, des sociétés de technologie financière ou d'autres prestataires de services techniques spécialisés dans les causes et les répercussions du changement climatique parmi les populations vulnérables et dans les solutions d'atténuation de ces effets.

LE PRIX

La finalité du Prix européen de la Microfinance 2019 « Renforcer la résilience au changement climatique » est de saluer les organisations **actives dans le secteur de l'inclusion financière qui fournissent des produits et des services financiers et non financiers destinés à consolider la résilience des communautés vulnérables face aux effets du changement climatique.**

Pour être considérés comme des vecteurs de renforcement de la résilience des groupes ciblés, ces produits et services doivent **clairement répondre aux problèmes causés par le changement climatique et apporter la preuve d'un impact positif avéré ou potentiel sur la vie et les moyens de subsistance des groupes ciblés.** Ils doivent permettre à ces groupes de réduire leur exposition aux risques, atténuer la sensibilité de leurs moyens de subsistance aux chocs et renforcer leur capacité d'adaptation.

Ces produits et services seront stratégiquement ancrés et opérationnellement intégrés et renforceront non seulement la résilience des publics ciblés mais aussi celle des organisations elles-mêmes. Les candidats retenus feront état d'interventions visant les risques climatiques spécifiques de leurs communautés et apporteront la preuve d'une réponse ciblée à ces risques.

Le Prix entend mettre en avant les bonnes pratiques et les interventions novatrices via l'offre de produits et de services capables de répondre efficacement et durablement à la vulnérabilité des clients face au changement climatique et donc d'être porteurs des gains sociaux, environnementaux et économiques.

Le Prix salue le rôle des **organisations partenaires** dans ce domaine complexe et encourage l'inclusion de celles faisant partie intégrante de l'initiative. Il est laissé à la discrétion des organisateurs du Prix de promouvoir ces partenaires (avec leur consentement) au travers d'un ou de tous les supports de communication en lien avec le Prix.

Enfin, les candidatures incluant des interventions qui promeuvent l'égalité entre les sexes et l'inclusion des groupes vulnérables sont encouragées ainsi que les interventions qui parviennent à générer des synergies en associant des nouveaux développements avec le savoir traditionnel, les connaissances des peuples indigènes et les systèmes de connaissances locaux.

Critères d'éligibilité

- Les candidats éligibles sont des organisations actives du secteur de l'inclusion financière qui jouent un rôle déterminant dans la fourniture de produits et services financiers (et le cas échéant, non financiers) visant à renforcer la résilience face au changement climatique des groupes à faibles revenus, vulnérables et exclus.

Sachant que de nombreux candidats fournissent directement des produits et services financiers, ceux qui *n'offrent pas cette prestation directe* doivent jouer un rôle opérationnel *déterminant* et *continu* dans le projet (par ex. une ONG agricole proposant des formations et d'autres aides à ses clients qui investissent dans une agriculture à l'épreuve des sécheresses et financée au travers de prêts auprès d'une institution financière partenaire).

- Les institutions éligibles doivent être établies et actives dans un pays moins avancé, un pays à faible revenu, un pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure ou un pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure suivant la définition du Comité d'Aide au Développement (CAD) pour les bénéficiaires d'APD. Une liste des pays éligibles parmi les bénéficiaires d'APD tels que définis par le CAD peut être consultée à la page : http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC_List_ODA_Recipients2018to2020_flows_Fr.pdf
- Les produits et services en lice doivent être pleinement opérationnels depuis au moins une année. Cette exigence de « pleine opérationnalité » ne signifie pas que les produits et/ou services en lice doivent être accessibles dans toutes les succursales ou points de vente (notamment lorsque tous les points de vente ne sont pas affectés de la même façon par le changement climatique).
- Les institutions éligibles doivent être en mesure de fournir des états financiers vérifiés.

Parrainage par un membre de l'e-MFP

Tous les candidats invités à participer au Second Tour (cf. rubrique suivante) doivent fournir une preuve écrite du soutien écrit d'un membre de l'e-MFP, sous la forme d'un bref message ou d'une lettre envoyée au secrétariat de l'e-MFP. Une liste des membres de l'e-MFP figure à la page : <http://www.e-mfp.eu/about-us>

CALENDRIER & PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

PREMIER TOUR

Ouverture de candidatures	Mi-mars 2019
Date limite de dépôt des candidatures	9 avril 2019, 23h59 HEC
Evaluation des candidatures au premier tour	Avril 2019
Communication aux candidats retenus	1ère quinzaine du mois de mai

SECOND TOUR

Date limite de dépôt des candidatures	Fin du mois de mai
Comité de présélection	Juin – août 2019
Comité de sélection	Septembre 2019
Grand jury	Novembre 2019

ANNONCE DU LAURÉAT

Cérémonie de remise du Prix	21 novembre 2019
-----------------------------	------------------

PREMIER TOUR

Il est attendu des organisations intéressées à se porter candidates qu'elles déposent, lors du Premier Tour, le formulaire succinct de candidature dans lequel elles décrivent l'initiative en lice pour l'obtention du Prix et qu'elles livrent leurs états financiers vérifiés.

La sélection en vue du Second Tour s'appuiera sur la vérification de l'éligibilité de la candidature et sur une première évaluation de la pertinence, de la qualité et du caractère novateur de l'initiative présentée au Premier Tour.

SECOND TOUR

Les candidats retenus pour le Second Tour seront invités à remplir le formulaire de candidature du Second Tour dans lequel ils auront la possibilité d'expliquer leur initiative en de plus amples détails et d'annexer une documentation complémentaire.

Il est attendu de ces candidats qu'ils transmettent une lettre de soutien d'un membre de l'e-MFP. À ce stade, le secrétariat de l'e-MFP assistera ces candidats retenus pour le Second Tour qui n'entreprendraient pas de liens avec un membre existant de l'e-MFP à entrer en contact avec un de ces membres.

Comité de présélection

Les candidats seront évalués par le comité de présélection sur la base de la pertinence et de la capacité effective de l'initiative en lice à traiter de l'objectif spécifique du Prix ; ils seront également jugés sur leurs performances financières et la qualité, clarté et transparence du dossier de candidature.

Comité de sélection

Le comité de sélection évaluera les candidatures présélectionnées afin de retenir 7 à 10 demi-finalistes, parmi lesquels 3 finalistes seront choisis.

Grand jury

Un grand jury désigne le lauréat parmi les 3 finalistes.

Annonce du lauréat

Le nom du lauréat est annoncé lors de la cérémonie de remise du Prix, le 21 novembre 2019 à la Banque européenne d'Investissement à Luxembourg. La cérémonie se tient durant la Semaine européenne de la Microfinance (SEM), du 20 au 22 novembre 2019.

Par le passé, le Prix a été remis par S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Informations importantes

Durant les deux Tours, il se peut que les candidats soient contactés et invités à fournir des informations complémentaires, au cas par cas et en fonction des nécessités.

Toutes les informations fournies durant la procédure de candidature seront traitées avec confidentialité et leur usage est limité aux fins du concours.

Les organisateurs sont au regret d'annoncer qu'ils ne diffuseront aucune information concernant l'évaluation en cours des candidatures. Les trois finalistes seront annoncés durant la seconde quinzaine de septembre et le nom du lauréat divulgué lors de la cérémonie de remise du Prix.

La décision des juges est définitive et sans appel. Ni les juges ni les organisateurs n'entreprendront la moindre correspondance concernant la décision.

Les trois finalistes seront invités à assister à la cérémonie de remise du Prix et s'engagent à assurer la présence d'un représentant de la direction générale de l'organisation candidate lors de ladite cérémonie. Les frais de déplacement seront couverts par les organisateurs du Prix.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le concours est organisé en trois langues : **anglais, français et espagnol**.

Les dossiers de candidature doivent être **déposés en ligne**.

Les **candidatures 2019 seront ouvertes mi-mars**. Pour déposer votre candidature, rendez-vous sur le site en ligne suivant : <http://www.european-microfinance-award.com/>

PREMIER TOUR, date limite de dépôt des candidatures : 9 avril 2019

SECOND TOUR, date limite de dépôt des candidatures : fin du mois de mai 2019 (date exacte à confirmer)

DÉTAILS DU PRIX

LAURÉAT

- 100 000 € (cent mille euros) ;
- Un diplôme ;
- Une petite vidéo mettant en valeur son initiative ; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs⁷, sera diffusée lors de la cérémonie de remise du Prix et consultable en ligne par la suite ;
- Deux communiqués de presse (septembre et novembre), diffusés dans le monde entier ;
- Une couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la cérémonie et la Semaine européenne de la Microfinance ;
- Une participation à la cérémonie de remise du Prix ainsi qu'à la Semaine européenne de la Microfinance, bénéficiant ainsi de possibilités exceptionnelles de réseautage ; les frais de voyage, d'hébergement et de participation à la conférence étant pris en charge par les organisateurs ;
- Possibilité de participer en tant qu'orateur durant la Semaine européenne de la Microfinance ;
- Une présentation de l'initiative en lice dans diverses publications.

⁷ Note : Cette petite vidéo est réalisée indépendamment par les organisateurs; les candidats consentent à y voir figurer leur organisation et leur initiative.

FINALISTES

- 10 000 € (dix mille euros) ;
- Une attestation de finaliste ;
- Une petite vidéo mettant en valeur leur initiative; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs⁸, sera diffusée lors de la cérémonie de remise du Prix et consultable en ligne par la suite ;
- Un communiqué de presse (septembre), diffusé dans le monde entier ;
- Une couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la cérémonie et la Semaine européenne de la Microfinance ;
- Une participation à la cérémonie de remise du Prix ainsi qu'à la Semaine européenne de la Microfinance, bénéficiant ainsi de possibilités exceptionnelles de réseautage ; les frais de voyage, d'hébergement et de participation à la conférence étant pris en charge par les organisateurs ;
- Possibilité de participer en tant qu'orateur durant le Semaine européenne de la Microfinance;
- Une présentation de l'initiative en lice dans diverses publications.

DEMI-FINALISTES

- Une attestation de demi-finaliste (en version électronique);
- Une présentation de l'initiative en lice dans diverses publications.

Tous les candidats participant au Second Tour recevront une **attestation de participation**.

Rapport de suivi du lauréat

Le lauréat du Prix sera invité à présenter un rapport de suivi, au plus tard le 31 janvier 2021, dans lequel il décrira comment les fonds remportés ont été utilisés.

Les instructions relatives à la préparation de ce rapport seront livrées au lauréat avant la fin de l'année 2019.

⁸ Ibid., page 10